

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 25 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-cinq du mois de mai, à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, en la salle Marius DEAL, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : **lundi 18 mai 2020**

Les membres du conseil municipal élu le 15 mars 2020 et ci-après cités étaient présents :

BALLAS Isabelle ; BALMONT Marie-line ; BANSE Romuald ; BARCET Claudie ; CHEVRON Marie-Dominique ; CUNHA Anthony ; FAYOLLE Marie-Thérèse ; FONT Cédric ; GIAUFFRET Laurent ; MAHY Yves ; MARION Elodie ; MASSON Mariane ; PETRE Maurice ; VERNAISON Benoît ; VILLARD Noémie.

Absents excusés : **M. Maurice PETRE**, a donné pouvoir à Mme. Marie Thérèse FAYOLLE

Secrétaire de séance : **Mariane MASSON**

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Jean-Claude PICARD a procédé à l'appel des conseillers nouvellement élus. Chaque conseiller a répondu « présent » à l'appel de son nom. M. le Maire a déclaré les membres du Conseil Municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Mme Marie-Thérèse FAYOLLE, la plus âgée des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence de l'assemblée.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a constaté que la condition de quorum de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie après avoir dénombré 14 conseillers présents et un a donné pouvoir.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs à savoir, **Mme. Marie-Dominique CHEVRON et Mme. Claudie BARCET.**

M. Jean-Claude PICARD a procédé à l'appel à candidature.

M. Benoit VERNAISON se propose comme candidat.

*PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Candidat	Nombre de voix obtenues
Benoit VERNAISON	15

Monsieur **Benoît VERNAISON** a été proclamé **Maire** et est immédiatement installé.

3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Aucune parité n'est imposée. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

4. ELECTION DES ADJOINTS :

➤ Election du 1^o Adjoint :

***Premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidat	Nombre de voix obtenues
Marie Dominique CHEVRON	15

Madame **Marie Dominique CHEVRON** est proclamée **1^o adjointe** au premier tour de scrutin.

➤ Election du 2^o Adjoint :

***Premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidat	Nombre de voix obtenues
Marie Thérèse FAYOLLE	3
Yves MAHY	3
Noémie VILLARD	9

Madame **Noémie VILLARD** est proclamée **2^o adjointe** au premier tour de scrutin.

***Observations et réclamations**

Néant

Le procès-verbal a été dressé et clos, le 26 mai 2020 à en double exemplaire signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le 04/06/2020 à 20H30

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Benoit VERNAISON